



Centre de Gestion  
de la Fonction Publique  
Territoriale du Lot



AR Prefecture

046-284600020-20241201-2024\_11\_49-AR  
Reçu le 02/12/2024  
Publié le 02/12/2024

Gestion des Carrières n°2024-11-49

**ARRETE FIXANT LA LISTE D'APTITUDE  
DONNANT ACCES AU GRADE D'ATTACHE TERRITORIAL  
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE  
AUX AGENTS DE CATEGORIE B**

La Présidente du CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT,  
VU, le code général de la Fonction Publique,  
VU, le décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, modifié,  
VU, le décret 2006-1695 du 22 décembre 2006 portant dispositions statutaires communes aux cadres d'emplois de catégorie A, modifié,  
VU, le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale, modifié, notamment l'article 30,  
VU, Le décret n°2023-1272 du 26 décembre 2023 modifiant les dispositions statutaires relatives à la promotion interne dans la fonction publique territoriale,  
VU, la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, supprimant la compétence des CAP en matière de promotion,  
VU, l'arrêté n°21-04-15 portant établissement des lignes directrices de gestion relative à la promotion interne en date du 29 avril 2021,  
**Considérant** que huit recrutements ont eu lieu auprès des collectivités affiliées au Centre de Gestion,  
**Considérant** que quatre inscriptions sur la liste d'aptitude sont possibles au titre de la promotion interne,  
**Considérant** l'examen de l'ensemble des dossiers par Madame Véronique ARNAUDET, Présidente du Centre de Gestion,

**ARRETE**

**Article 1** : en application de l'article L523-1 du code général de la Fonction Publique, la liste d'aptitude donnant accès au grade d'ATTACHE TERRITORIAL par voie de promotion interne est établie comme suit :

**Madame Jocelyne PIVAUDRAN – Commune de Floirac**  
**Madame Céline BARRIE – Commune de Saint-Céré**  
**Monsieur Théophile LEYMARIE – Communauté de Communes de CAUVALDOR**  
**Monsieur Frédéric DELMAS – Commune de Cahors**

**Article 2** : la liste d'aptitude prend effet au 1<sup>er</sup> décembre 2024.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera transmise au représentant de l'Etat.

CDGFPT du LOT

12, avenue Charles Pillat  
46090 PRADINES

Tél. : 05 65 23 00 95

Courriel : [contact@cdg46.fr](mailto:contact@cdg46.fr)

Site : [www.cdg46.fr](http://www.cdg46.fr)

Siret : 284 600 020 00028

Fait à Pradines, le 21/11/2024  
La Présidente,

Mme Véronique ARNAUDET

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions du décret N° 65-29 du 11 Janvier 1965, modifié, les décisions administratives peuvent être contestées par voie de recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse et ce dans un délai de deux mois à compter de la date de leur notification.

**PROMOTION INTERNE ATTACHE TERRITORIAL**

**pour les AGENTS DE CATEGORIE B**

**NOMBRE DE POSSIBILITE(S) : 4**

**NOMBRE DE RECRUTEMENT(S) : 8**

**A savoir :**

- Madame Ludiwine CAVE – Commune de Puy l'Evêque
- Madame Christelle FOURNIER – Commune de Calamane
- Monsieur Vincent COELHO – Communauté d'Agglomération du Grand-Cahors
- Madame Marie CARMES – Commune de Faycelles
- Madame Corinne HUGO – Communauté de Communes de CAUVALDOR
- Madame Caroline VASSOU – Commune de Prayssac
- Madame Camille CHAZELLE – Communauté de Communes de CAUVALDOR
- Madame Marie FOURNY – Communauté de Communes de CAUVALDOR